

ADVISEOS propose des formations intra entreprise en présentiel ou distanciel, sur mesure. Le client s'engage à vérifier que les stagiaires qui vont suivre la formation satisfont aux pré-requis nécessaires pour suivre la formation.

La proposition commerciale émise par ADVISEOS au Client et validée par celui-ci sert de base à la contractualisation, complétée par une convention de formation comprenant les modalités de formation et un programme de formation.

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend (par subrogation), il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge à son OPCO avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur la proposition commerciale validée par ses soins;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné. La signature et le cachet apposés par le Client à la fin de la proposition commerciale vaut acceptation des Conditions Générales de Vente et du Règlement Intérieur applicable aux stagiaires d'ADVISEOS (consultable sur le site internet de la société www.adviseos.fr). Elle vaut aussi acceptation de l'éventuelle utilisation de la prestation par ADVISEOS comme référence auprès de ses autres clients, sur tous ses supports de communication, ceci dans le respect des engagements de confidentialité pris par ADVISEOS.

Les horaires de formation sont 09h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00. Ils peuvent être adaptés en fonction des besoins du Client.

Confidentialité et propriété intellectuelle

ADVISEOS s'engage à maintenir la confidentialité sur l'ensemble des informations recueillies au cours des prestations, ainsi qu'à ne divulguer sous aucun prétexte les documents confiés.

Pour mémoire : L'utilisation des documents utilisés par ADVISEOS, notamment les supports pédagogiques, est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957: "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que les "copies ou reproductions

strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective. Le client s'engage en son nom et celui de ses collaborateurs ou de tout intervenant avec lequel il serait lié par contrat à respecter la propriété intellectuelle et à utiliser les supports et outils fournis en conformité avec les règles d'usage sauf autorisation de la part d'ADVISEOS pour ceux qui sont sa propriété.

Conditions financières

Les prix sont établis hors taxes et sont à majorer du taux de T.V.A. en vigueur à la date de facturation. Tout changement de T.V.A. entraînera automatiquement le réajustement des prix TTC. Les factures sont payables comptant à réception et sans escompte.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si ADVISEOS n'a pas reçu la confirmation écrite de l'accord de prise en charge de l'OPCO avant le début de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du stage. Si l'OPCO refuse de prendre en charge tout ou partie du coût de la formation avant, pendant ou après le déroulé de la formation, le client sera facturé de ce montant.

Le délai de paiement ne peut dépasser 30 jours date de facture. De plus, le débiteur en retard de paiement devra verser à ADVISEOS une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à 40 € (article D. 441-5 du code du commerce).

Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à ADVISEOS sans avoir procédé au paiement de la(les) commande(s) précédente(s), ADVISEOS pourra refuser d'honorer la commande, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelle que raison que ce soit.

Responsabilité

ADVISEOS s'engage à respecter l'obligation de moyens qui lui incombe, c'est-à-dire déployer ses meilleurs efforts pour atteindre l'objectif visé. ADVISEOS ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Annulation ou report du fait d'ADVISEOS

ADVISEOS se réserve le **droit d'annuler une formation en cas de force majeure** (ex : intempéries, grève, accident). Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait d'ADVISEOS. **ADVISEOS s'engage à re-planifier la formation** dans les mêmes conditions et dans les meilleurs délais.

Débit ou abandon du fait du client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit et parvenir à ADVISEOS dans un **déla** de **15 jours calendaires avant le début de la formation**.

- Si une annulation intervient moins de quinze jours calendaires avant la date de début de la prestation, ADVISEOS facturera 50% du montant total de la formation au Client.

- Si une annulation intervient moins de cinq jours calendaires avant la date de début de la prestation, ADVISEOS facturera 100% du montant total de la formation au Client.

Renonciation

Le fait pour ADVISEOS de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Droit applicable et attribution des compétences

Les Conditions Générales de Vente et tous les rapports entre ADVISEOS et les Clients sont régis par la loi française. Tous litiges qui ne pourraient pas être réglés à l'amiable sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétences matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société ADVISEOS qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par ADVISEOS à son siège social au 12 bis chemin des Tours, 69340 Francheville.